COMPTE-RENDU DU CONSEILLER MUNICIPAL DU 29 octobre 2020 Ce compte-rendu tient lieu de P.V.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le jeudi 29 octobre 2020 à 19 heures dans la salle des fêtes (pour respecter la distanciation sociale) suite à la convocation légale qui leur a été adressée le 23 octobre 2020 par voie dématérialisée dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie le 23 octobre 2020 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la Présidence de Monsieur Philippe DURAND-TEYSSIER, Maire de LALANDE-DE-POMEROL.

Sont présents à cette réunion: Philippe DURAND-TEYSSIER – MERLE Patrick – DELARBRE Caroline – GODINEAU Sébastien – DUDILLOT Frédéric – TARANDEAU Stéphane – RULLIER Jean-Luc – VEYSSIERE Cyril – BENEY Sabine – MINETTO Virginie – DEBUC Bruno – BYCZEK Audrey

Absents excusés: HOUDINET Véronique - FUSEAU Françoise - TCHEKHOV Serge

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal, que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, DELARBRE Caroline est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR:

- ✓ Délibération instituant ou modifiant la ou les catégories de concessions et fixant les tarifs
- ✓ Délibération portant sur la modification statutaire de La Cali (construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne-Saint-Emilion
- ✓ Questions diverses

Avant de commencer la séance, Madame MINETTO Virginie demande s'il est possible de joindre les délibérations à la convocation ainsi que des explications sur les sujets abordés.

1 - MODIFICATION DES TARIFS DE CONCESSIONS FUNERAIRES

Il convient de changer les tarifs des concessions.

Les prix des concessions sont donc fixés selon le tableau suivant :

- ✓ Concession trentenaire : 75 euros /m² soit 252 euros
- ✓ Concession cinquantenaire : 125 euros/m² soit 420 euros

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver ces nouveaux tarifs.

Adopté l'unanimité.

2 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CALI

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 relatif à la modification des statuts de la Cali, Vu la délibération de La Cali n°2020.09.185 en date du 30 septembre 2020 portant transfert de la compétence facultative construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne-Saint-Emilion,

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal a décidé de transférer une compétence facultative à La Cali à savoir : « construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne-Saint-Emilion ».

Il est proposé au Conseil Municipal:

- ✓ D'approuver le transfert de la compétence facultative « construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne-Saint-Emilion » à La Cali.
- ✓ Adopté à 12 voix pour, 1 voix contre (DEBUC Bruno) et 2 abstentions (MINETTO Virginie RULLIER Jean-Luc)

Les délibérations étant prise le Conseil Municipal est clos à 19 h 45.

Suite à ces délibérations, Monsieur le Maire prend la parole pour évoquer avec le Conseil les dossiers en cours.

1 - REGLEMENT INTERIEUR

Pour donner suite aux remarques du Centre de Gestion, le règlement intérieur a été modifié. Il a été expédié au Centre de Gestion pour avis du Comité Technique qui se réunira en décembre 2020.

Lorsque le Comité aura donné son avis, il conviendra de prendre une délibération afin de le valider.

2 - MISE EN CONFORMITE DES CLOCHES

Suite au rapport de la Société BODET, il faut mettre en conformité électrique l'installation campanaire.

La Société BODET nous a expédié un devis d'un montant de 4 064 ?40 euros TTC. Ce devis a été signé le 1er octobre 2020.

Cette dépense est intégrée à la demande de subvention au titre du FDEC.

Monsieur RULLIER Jean-Luc demande l'achat de registres de sécurité pour chaque bâtiment.

3 - ACHAT DE BANCS

Monsieur le Maire demande de prévoir l'achat de bancs à installer au jardin du Souvenir et également devant la Marie pour admirer les vols de palombes. Il conviendra également d'installer des poubelles.

4 – <u>ACHAT D'UNE TONDEUSE ET D'UN SOUFFLEUR</u>

L'ancienne tondeuse étant H.S., il faut la remplacer. Un devis a été demandé à la Société GASSION. Le coût d'une nouvelle tondeuse est de 899 euros TTC.

Un débat a eu lieu concernant cet achat. Il est donc demander de faire différents devis pour une tondeuse et un souffleur avec une batterie universelle pour limiter les coûts.

5 - PROJET TRANSFERT RESTAURANT SCOLAIRE - REHABILITATION SALLE DES SPORTS - CREATION CENTRE TECHNIQUE

Pour ce projet, un descriptif sera établi et transmis à chaque conseiller afin de lancer une étude auprès d'un cabinet d'architecte.

6 - TOITURE MAIRIE

Des devis vont être demandés afin de refaire la toiture de la Mairie. Ces travaux doivent intervenir prochainement

6 - CHANGEMENT DE NOMS POUR CERTAINES ROUTES ET RUES

Afin de ne plus avoir de problème avec l'acheminement du courrier, il faut revoir le nom de certaines rues.

Un travail sera fait par la commission voirie. Il a été évoqué de donner le nom de personnes figurant sur le monument aux morts après l'avis demandé aux familles.

La Secrétaire de séance

Caroline DELARBRE

Le Maire

Ph. DURAND-TEYSSIER